

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 05 juin 2019

N° DGA01119011118 DO/S2A

**DECISION**

Affaire suivie par :  
Oriane SENENTE --  
SEMENSATIS  
Tél.: 0988670979

portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU :** Le décret 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction S-ACH n°0029 relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

**Décide :**

L'ICETA Olivier PEPIN, autorité signataire des marchés, a délégué pour signer, en mon nom, l'avenant (et actes liés) suivant :

- Avenant n°7 « Prise en compte du changement de dénomination sociale du mandataire, augmentation du montant maximum du poste 403 à bons de commande avec ajout d'items, suppression du poste 34 et mise à jour de clauses contractuelles » au marché n°2016 92 0015 « Maitrise technique, études et intégration de collections modificatives et prestations associées sur les porteurs VAB, PVP, VBL/VB2L, VLTT P4, VPS et châssis ERC 90 SAGAIE ».

Cette délégué prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégué.

Cette délégué n'est pas subdélégué.

L'ingénieur général de l'armement,  
Thierry PERARD  
Chef du Service des achats d'armement  
**Original signé**